



Bulletin municipal de

**LE MUNG**

Janvier – Juin 2022

Directeur de la publication : Frédéric BRUNETEAU

Conception du bulletin : Florentin PINEAUD

Rédacteurs : Frédéric BRUNETEAU, Florentin PINEAUD, Sandra REGNIER, Fabienne RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Aurélie ROY, Alain YONNET

Impression : Imprimerie Actiade, 8 route des vignes, ZA la Sauzaie, Fontcouverte

*Si vous avez des idées pour le prochain bulletin, vous êtes les bienvenus. Envoyez-les à l'adresse suivante : [mairie@lemung.fr](mailto:mairie@lemung.fr)*



Je commence la rédaction de ce nouveau bulletin municipal avec enthousiasme et surtout plus de sérénité après des mois difficiles liés au contexte sanitaire, le retour à la normale semble enfin être acté, nous pouvons ainsi reprendre nos habitudes, cependant nous devons rester vigilant.



En peu de temps, l'Europe a changé de physionomie. L'horreur de l'invasion de l'Ukraine, la folie guerrière d'un homme nous a soudain replongés 80 ans en arrière dans la mémoire des massacres de la seconde guerre mondiale. Nos premières pensées vont vers le peuple Ukrainien.

Après la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République Française, le processus démocratique continue avec les élections législatives qui se tiendront le 12 et 19 juin prochains. Au regard des études qui prédisent un taux d'abstention très élevé, je vous invite à venir nombreux pour exprimer votre voix.

En ce qui concerne nos finances, nous venons d'adopter notre budget 2022. La situation économique de la commune est toujours saine, nous permettant ainsi de maintenir les taux des impositions locales, de maintenir les montants existant de subventions aux associations en y ajoutant une contribution de solidarité envers les populations ukrainiennes par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 150 €. Mais aussi par l'achat de 30 livres du «Passage des heures » pour faciliter l'élaboration de celui-ci sur l'histoire de notre commune.

Une première tranche de travaux de voirie à hauteur de 96 000 € HT en investissement suite aux inondations et 22 000 € HT en fonctionnement devrait être réalisé dans les prochaines semaines avec notamment l'aménagement paysager autour de la statue de « Raoul Bitaud » et devant le cimetière. Un radar pédagogique verra le jour également dans le centre bourg très prochainement.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une période estivale sous les meilleurs hospices.

Bien à toutes et tous.

Le Maire.

Frédéric Bruneteau.

# Les réunions du Conseil municipal

## Réunion du 15 février 2022

**Présents :** BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, REGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, RATEAUD Christine, LORET Estelle et JOLLY Thibaud.

**Excusés :** PINEAUD Florentin (donne procuration à Sandra REGNIER) et BERTRAND Rodolphe (donne procuration à Frédéric BRUNETEAU)

**Secrétaire de séance :** LORET Estelle

M. Florentin PINEAUD est présent par visioconférence.

### 1/ Approbation du précédent procès-verbal du 10 décembre 2021

Les observations suivantes sont données :

Point 6 « DECI » : préciser que les villages Le Breuil et la Porchinière sont également concernés par l'installation d'une bâche.

Point 10 « Question diverse – médaille d'honneur » : compléter la phrase pour l'hommage rendu à Jean-Louis RICHAUDEAU en y ajoutant : « que suite à l'accord de la famille ... ».

Point 10 « Question diverse – cimetière » : noter qu'une réflexion sur une solution alternative est à l'étude.

Aucune autre observation apportée au procès-verbal du 10 décembre 2021.

**Approbation à 11 voix**

### 2/ Convention avec la SPA

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le financement du ramassage des animaux errants doit être assuré par la commune.

La SPA de Saintes propose une convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants.

A cet effet, deux formules sont proposées :

- Formule « tout compris » : déplacement de la SPA et prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.50 € par habitant
- Formule « sans déplacement » : prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.45 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, charge Monsieur le Maire de signer la convention pour la formule « tout compris » pour un coût global de 155.50 €.

**Approbation à 11 voix.**

### 3/ Numérotation de maison

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, le conseil municipal avait choisi de donner à la rue de la voie communale n°6 (partant de la départementale 18 et passant devant le château pour rejoindre la départementale 238) le nom de « Rue du Château ».

Cependant aucune renumérotation n'avait été faite.



Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers), les gendarmes, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, que la localisation sur les GPS permette d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de numéroté ces habitations de la façon suivante :

- La maison située sur la parcelle ZL 53 portera le N°2
- La maison située sur la parcelle A 809 portera le N°4
- La maison située sur la parcelle A 804 portera le N°6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de numérotation des habitations comme exposé ci-dessus.

**Approbation à 11 voix.**

#### **4/ Vote des subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de la façon suivantes et inscrit cette somme au budget 2021, compte 6574 :

- ACCA de LE MUNG : 150 €
- Comité des Fêtes de LE MUNG: 150 €
- FNACA : 50 €
- France Alzheimer : 50 €
- Hôpital pour les enfants : 50 €
- Institut Bergonié : 50 €
- Marché de l'espoir : 50 €
- Sclérosés en plaques NAFSEP : 50 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Donneurs de sang bénévoles : 50 €
- Les boules savinoises : 50 €
- Amical tennis savinois : 50 €
- L'école du chat libre : 50 €
- Basket Club de Port d'Envaux : 50 €

**Il sera demandé aux associations qui disposent d'un site internet de mentionner le soutien apporté par la commune de LE MUNG.**

Une réserve de 100 € sera prévue au budget 2022 afin de faire face à d'éventuelles demandes de subventions en cours d'année. Le compte 6574 sera donc crédité de la somme de **1000 €**.

**Approbation à 11 voix.**

#### **5/ Vote des taux**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2022.

Les taux se présentent comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 39.37 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette suggestion.

**Approbation à 11 voix.**

## **6/ Constitution de la commission d'appel d'offre**

Monsieur le Maire expose que l'article 22 du code des marchés publics indique que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, le conseil doit élire trois suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir. Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

### **Liste 1 :**

JOLLY Thibaud  
REGNIER Sandra  
RICHAUDEAU Fabienne

Il est alors procédé au déroulement du vote.

La liste 1 a obtenu 11 voix.

### **Désignation des suppléants :**

ROY Aurélie  
YONNET Alain  
PINEAUD Florentin

**Approbation à 11 voix.**

## **7/ Achat de livres**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Passages des Heures concernant l'élaboration d'un livre sur l'histoire de LE MUNG.

Il est demandé à la municipalité de participer à l'opération en achetant des livres (prix unitaire du livre : 23 €).

Après discussion, le conseil municipal décide d'acheter 30 livres pour un coût global de 690 €.

Le compte 6065 sera donc crédité de la somme de **690 €**.

**Approbation à 11 voix.**

## **8/ Questions diverses**

**Vidéoprojecteur** : une proposition de la FNAC a été reçue mais il risque d'y avoir une difficulté concernant le paiement par mandat administratif. Florentin PINEAUD se renseigne sur les modalités de paiement et sur une offre ne dépassant pas les 150 €.

**Subvention « inondation »** : confirmation de l'octroi d'une subvention de 36 000 €. Pour cela, le coût des travaux doit être d'au moins 90 000 €. Cette dépense sera prévue au budget 2022.

**Travaux de voirie** : une enveloppe de 22 000 € sera prévue au budget 2022.

**Projet « Raoul Bitaud »** : accords de subvention – 2858 € de l'Etat et 1 650 € du Conseil Départemental.

**Le marché de l'espoir** : la commune a reçu une convocation pour l'assemblée générale. Monsieur BOBRIE Pascal représentera la municipalité.

**Travaux :** divers travaux d'électricité ont été réalisés dont notamment la réparation de l'éclairage de la salle municipale et de l'atelier, mise en place du défibrillateur, changement du radiateur du secrétariat, d'ampoules sur des panneaux de sécurité et réparation d'un regard au village des Abelins.

**Paniers garnis :** cette année encore, la population concernée a été satisfaite. Voir si cette opération sera reconduite pour 2022.

**Radar pédagogique :** Monsieur YONNET Alain présente deux devis et précise qu'une subvention de 40 % est possible. L'opération peut-elle être réalisée cette année ?

**Cimetière :** devis reçus pour l'aménagement du jardin du souvenir. Il est demandé de se renseigner sur l'octroi possible de subvention.

**Référent laïcité :** Monsieur PINEAUD Florentin est volontaire et a été désigné.

**Hommages :** Il est précisé que l'hommage rendu à Jean-Louis RICHAUDEAU sera envisagé ultérieurement en concertation avec la famille ainsi que celui pour la remise des médailles avec l'accord des intéressés.

**Abribus :** ce dernier a été installé au village des Tartres. Monsieur BOBRIE Pascal signale le risque d'accident lors de la descente des enfants. En effet, ces derniers sont déposés sur le côté opposé. Le chauffeur n'est-il pas obligé de stationner à l'emplacement réservé à cet effet ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

## **Réunion du 8 mars 2022**

**Présents :** BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, REGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, RATEAUD Christine, LORET Estelle et JOLLY Thibaud.

**Excusés :** PINEAUD Florentin (donne procuration à Sandra REGNIER), BERTRAND Rodolphe (donne procuration à Frédéric BRUNETEAU) et BOBRIE Pascal (donne procuration à RICHAUDEAU Fabienne).

**Secrétaire de séance :** RICHAUDEAU Fabienne

Monsieur Florentin PINEAUD est présent par visioconférence.

Monsieur le Maire informe les conseillers que faute de retour du compte de gestion du lotissement par la trésorerie et au vu de la complexité de monter le budget 2022, il souhaite que tous les points relatifs au lotissement soient reportés lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

L'ensemble des conseillers approuve cette décision.

### **1/ Approbation du précédent procès-verbal du 15 février 2022**

Monsieur le Maire donne lecture des observations émises par Monsieur PINEAUD Florentin dont la majorité concerne des fautes de ponctuation ou d'accord.

Aucune autre observation apportée au procès-verbal du 10 décembre 2021

**Approbation à 11 voix**



## **2/ Approbation du compte administratif de la commune**

Sous la présidence de M. Alain YONNET, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

### **Investissement**

Dépenses prévues : **447 650,00 €**  
Réalisé : **48 091,70 €**  
Reste à réaliser : **6 680.62 €**

Recettes prévues : **447 650,00 €**  
Réalisées : **106 695,86 €**

### **Fonctionnement**

Dépenses prévues : **238 390,90 €**  
Réalisé : **184 298,19 €**

Recettes prévues : **238 390,90 €**  
Réalisé : **291 462,85 €**

Hors de la présence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, Maire, le conseil municipal à **neuf voix « pour »** approuve le compte administratif du budget communal 2021.

## **3/ Approbation du compte de gestion de la commune**

### ***Le Conseil Municipal***

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2021**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021**

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Approbation à 11 voix.**

## **4/ Affectation de resultats**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2021, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

- Affectation au 001, excédent d'investissement : **58 604,16 €**
- Affectation au 002, excédent de fonctionnement : **107 164,66 €**

**Approbation à 11 voix.**

## **5/ Budget 2022**

Investissement recettes et dépenses : 485 498,10€ (dont 6 680,62 de RAR)

Fonctionnement recettes et dépenses : 284 543,66 €

**Approbation à 11 voix.**

## **6/ Soutien à l'Ukraine**

Un mouvement de solidarité s'est mis en place à l'échelle nationale pour faire face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine.

La commune de LE MUNG entend naturellement contribuer à la mobilisation de solidarité envers les populations ukrainiennes par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 150 €.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent le versement d'une subvention de 150 € (cette somme sera inscrite au budget 2022 à l'article 6713).

**Approbation à 11 voix.**

## **8/ Questions diverses**

**Devis :** Monsieur le Maire présente des devis concernant l'achat d'un taille-haie adapté au poste de l'agent technique.

Monsieur YONNET Alain donne lecture du devis concernant l'aménagement du jardin du souvenir actualisé et celui pour la restauration de la chaire de l'église.

**Travaux « piscine » :** Monsieur PINEAUD Florentin demande si le planning des travaux pour la réfection de la piscine est conforme aux délais. Monsieur le Maire lui indique que pour le moment aucun retard n'est enregistré mais il précise qu'il risque d'y avoir des soucis concernant les travaux d'électricité liés au retard de livraison du transformateur et par conséquent, du fonctionnement du chauffage.

**Parrainage :** Monsieur PINEAUD Florentin demande à Monsieur le Maire s'il a attribué sa voix à l'un des candidats pour les Présidentielles. Monsieur BRUNETEAU Frédéric lui confirme avoir attribué sa voix à l'un des candidats et lui indique qu'il est possible d'avoir l'ensemble des résultats via le site du Conseil Constitutionnel.

**Réunion :** Madame RICHAUDEAU Fabienne demande s'il serait possible de faire les réunions de conseil autre que le mardi. Monsieur le Maire indique qu'en effet, les jours pourraient être modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

**Les comptes rendus des réunions du vendredi 29 avril 2022 et du mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 ne sont pas disponibles, car ils n'ont pas été approuvés par les membres du conseil municipal.**

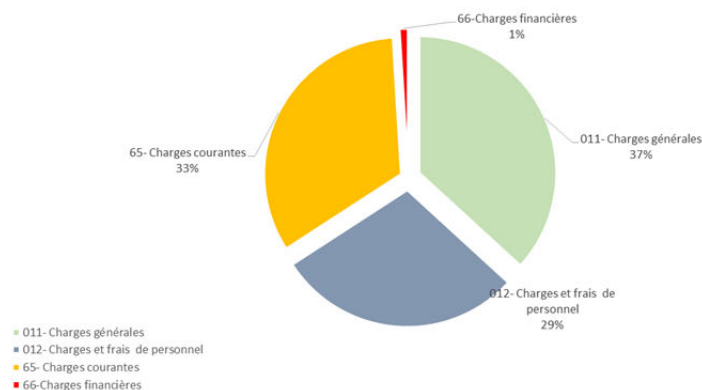
\*

Les dates des réunions du conseil municipal, ainsi que le lieu et l'ordre du jour sont indiquées sur le site Internet, dès qu'elles sont connues. Les informations sont également affichées sur le panneau à l'entrée de la Mairie.

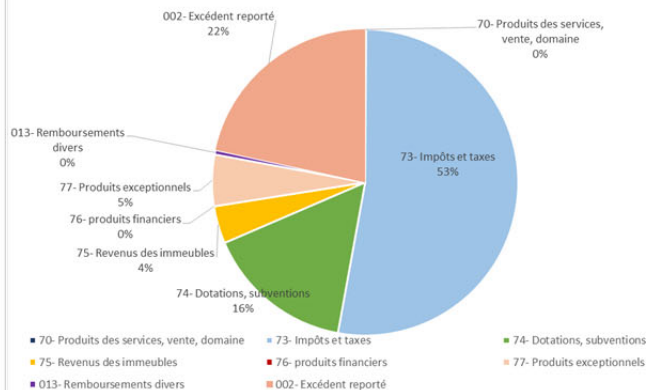
**Tout citoyen peut assister aux réunions.** Durant la séance, le public ne doit pas circuler et il doit garder le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite.

# Le budget 2022 de la commune

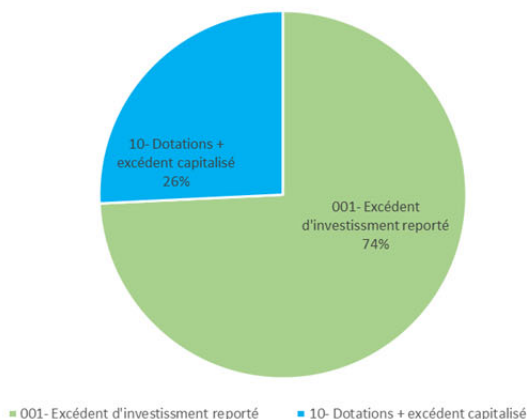
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



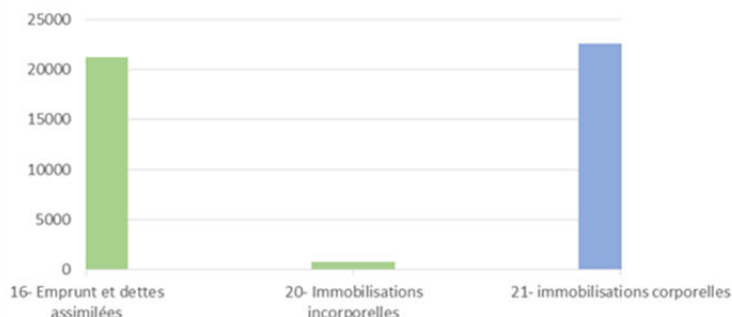
Recettes de fonctionnement réalisées en 2021



Recettes d'investissement réalisées en 2021



Dépenses d'investissement réalisées en 2021



## Les principaux investissements (sous réserve) en 2022 :

- Entretien de la voirie
- Installation d'un radar pédagogique dans le Bourg
- Installation des bâches incendie
- Réaménagement du jardin du souvenir
- Construction de la dernière maison du lotissement « le Clos des Salicaires »
- Peinture des volets et portes de la Mairie, de la porte de la sacristie (éventuellement rénovation de la chaire de l'église)
- Achat de matériel pour l'atelier du cantonnier.

## Il y a cent ans ... Le 30 juin 1922

En 1922, une souscription publique est lancée sur la commune pour l'érection d'un monument consacré aux 8 soldats méléduniens morts pour la France. 71 personnes contribuent à ce « financement participatif ». Cela permet à la commune de recueillir le 2 février la somme de 1811 francs.

Le 15 février de la même année, les époux Mallet, qui habitent la « Cure » du Bourg, concèdent gratuitement à la commune un terrain, pour l'édification du monument. Le monument est réalisé par Sylvain Drapeau, tailleur de pierre à Saint-Porchaire.

**Le 30 juin 1922, le monument est installé sur la place qui s'appellera plus tard la « Place de la Liberté ».**

# Cérémonie du 8 mai 2022



Sous un soleil particulièrement généreux, nous avons rendu hommage aux victimes civiles et militaires des combats meurtriers, des bombardements aériens, de la captivité, de l'internement, de la déportation, des exécutions et exterminations.

Ce fut l'occasion de rendre hommage à tous les soldats, aux volontaires de la Résistance, à tous ceux qui sur terre, sur mer et dans les airs unirent leurs forces pour vaincre le fascisme et le nazisme. Mais également aux **Méléduniens** morts aux combats pendant la Seconde Guerre mondiale : Raoul Chaussat, Gaston Fleurisseau,

Louis Fleurisseau, André Guillot, Pierre Michaud, Alfred Mounier et Camille Orgé. Différents discours ont été lus, notamment celui de l'U.F.A.C. (l'Union Française des Associations de Combattants) par une jeune collégienne, Solenn Merot.

La cérémonie s'est déroulée en présence des Mélédunien(ne)s, des portes drapeaux, des élus et de Jean-Claude Godineau, maire de Saint-Savinien, avant de partager le pot de l'amitié en extérieur devant l'église Notre-Dame-de-la-Nativité.



## État civil

### Naissances :

- Jade ROUGELOT, le 27 décembre 2021 à Saintes
- Ambre BONHOMME, le 16 janvier 2022 à Rochefort

### Baptême civil :

- Maé PERRET, le 28 mai 2022 à la Mairie

### Mariage – PACS :

- David BIGOTTE et Christel GOUBARD-DOUAIRE, le 15 avril 2022

### Décès :

- Florian MOREAU, le 12 mars 2022.

\*

*Florian Moreau, âgé de 27 ans, nous a quittés le 12 mars 2022. Enfant du pays, la municipalité souhaite accompagner ses proches suite à cette tragédie.*

*Ce Mélédunien apprécié des petits et grands avait le sens du contact, il était animé de sympathie, d'humour, de sourire et de générosité.*

*Florian, l'ami, le papa, le conjoint, le frère, le fils, le petit-fils, était profondément impliqué dans son quotidien.*

*Son départ nous a tous beaucoup attristés et l'ensemble du conseil tenait sincèrement à manifester particulièrement son attachement à Florian et à ses parents Annie et Jacquot.*

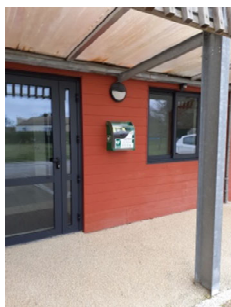




# Quelques informations utiles

## Défibrillateur automatique

Depuis le mois de janvier, et pour la santé de tous, un défibrillateur automatisé externe (D.A.E.) a été installé à la Mairie. La municipalité a choisi un appareil entièrement automatisé, ce qui permet à n'importe qui, grâce à une assistance vocale, de pouvoir l'utiliser. Le défibrillateur analyse automatiquement le rythme cardiaque de la victime et délivre de lui-même un choc uniquement si celui-ci est nécessaire. L'objectif de cet appareil est de traiter en urgence un arrêt cardiaque dû à une arythmie ventriculaire, en réduisant le délai entre le début et la fin de l'arythmie. Le défibrillateur a été posé dans un endroit stratégique connu de tous : à l'extérieur, entre les deux portes de la salle des fêtes.



## Abribus

Depuis le début de l'année, un abribus est installé au village des Tartres, à proximité de la route départementale.

Cet abribus permet aux enfants de la commune d'attendre leur car à l'abri, ce qui est bienvenu les jours de mauvais temps !



## Le moustique-tigre et le frelon asiatique

Le site « Vigilance moustique » a placé 67 départements en alerte rouge. La Charente maritime n'est pas épargnée.

Il faut rappeler que le moustique tigre peut transmettre la dengue, le chikungunya et le virus zika. Le moustique tigre est mortel pour l'homme. Avec le retour des chaleurs précoces depuis début mai, le ministère des solidarités et de la santé a publié un communiqué pour rappeler les bons gestes à adopter. Il est recommandé d'éviter les eaux stagnantes (pas de soucoupe sous les pots de fleur. Le seul insecticide autorisé est le BT (bacillus thuringiensis) que l'on trouve dans les jardineries. Il est aussi conseillé de porter des vêtements longs et d'utiliser des répulsifs cutanés pour éviter les piqûres.



Suite à la dernière réunion FREDON du 29 avril dernier, il s'avère que les populations de **frelon asiatique** n'ont pas régressé. Les nids peuvent se développer sous les hangars, les cabanons abandonnés, les abris de pompe de forage, dans les bosquets de ronces, dans les peupliers. Si vous observez un nid de frelons asiatiques il ne faut pas hésiter à le signaler en mairie.

 **UNITÉ DE SOINS  
NON PROGRAMMÉS**

**Consultations sans rendez-vous**

**Une équipe médicale complète**  
**1 Urgentiste - 1 Infirmière - 1 Aide-soignante**

**Ouverture du lundi au vendredi**  
**8h30 - 18h**

**05 46 90 58 07**

 **Clinique Richelieu**  
Saintes

22 rue Montlouis  
17100 SAINTES  
Standard Clinique 05 46 90 58 00

# Les résultats des élections au Mung

## Résultats des élections présidentielles

| Candidat du 1 <sup>er</sup> tour (10/04) | % voix | Voix |
|------------------------------------------|--------|------|
| Marine Le Pen                            | 33,17% | 67   |
| Jean-Luc Mélenchon                       | 19,80% | 40   |
| Emmanuel Macron                          | 18,32% | 37   |
| Yannick Jadot                            | 5,94%  | 12   |
| Valérie Pécresse                         | 5,94%  | 12   |
| Éric Zemmour                             | 4,46%  | 9    |
| Jean Lassalle                            | 3,96%  | 8    |
| Nicolas Dupont-Aignan                    | 2,48%  | 5    |
| Fabien Roussel                           | 1,98%  | 4    |
| Nathalie Arthaud                         | 1,49%  | 3    |
| Philippe Poutou                          | 1,49%  | 3    |
| Anne Hidalgo                             | 0,99%  | 2    |

| Candidat du 2 <sup>nd</sup> tour (22/04) | % voix | Voix |
|------------------------------------------|--------|------|
| Marine Le Pen                            | 53,45% | 93   |
| Emmanuel Macron                          | 46,55% | 81   |



|                                    | 10/04/22 | 24/04/22 |
|------------------------------------|----------|----------|
| Taux de participation              | 85,25 %  | 81,15 %  |
| Taux d'abstention                  | 14,75 %  | 18,85 %  |
| Votes blancs (% de votes exprimés) | 1,92 %   | 9,60 %   |
| Votes nuls (% de votes exprimés)   | 0,96 %   | 2,53 %   |
| Nombre de votants                  | 208      | 198      |

## Résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections législatives (3<sup>ème</sup> circonscription de Charente-Maritime)

| Candidats                | % voix | Voix |
|--------------------------|--------|------|
| Bertrand Giraud          |        |      |
| Jean-Philippe Ardouin    |        |      |
| Nathalie Collard         |        |      |
| Khamssa Rahmani          |        |      |
| Nathalie Raïssac-Jarrard |        |      |
| Christian Wong           |        |      |
| Gérald Dahan             |        |      |
| Lydia Bourhis            |        |      |
| Fabrice Barusseau        |        |      |
| Lorys Elmayan            |        |      |
| Maurice Pineau           |        |      |
| Pierre Dietz             |        |      |
| Philippe Riché           |        |      |

|                                                 | 12 juin 2022 |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Taux de participation                           | xx %         |
| Taux d'abstention                               | xx %         |
| Votes blancs (en pourcentage de votes exprimés) | xx %         |
| Votes nuls (en pourcentage de votes exprimés)   | xx %         |
| Nombre de votants                               | xxx          |

## La laïcité

### QU'EST CE QUE LA LAÏCITÉ ?

Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Ses trois principes et valeurs :

|                                                                                                                      |                                                                                                                                       |                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La <b>liberté</b> de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public | La <b>séparation</b> des institutions publiques et des organisations religieuses. L'Etat ne reconnaît, ni ne subventionne aucun culte | L' <b>égalité</b> de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

De la séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

Depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, chaque commune doit avoir parmi ses élus un **référént laïcité**. Au Mung, le référént laïcité est Florentin Pineaud, conseiller municipal.

Le référént laïcité exerce une mission de conseil pour la mise en œuvre du principe de laïcité. Il sensibilise aussi les agents communaux sur l'application de ce principe et peut répondre à leurs sollicitations individuelles.

La laïcité est un principe structurant de notre République. Souvent méconnue, mal comprise, elle permet à chacun d'exprimer sa religion. Elle est autorisée en France depuis 1905.



## VOTRE DÉCLARATION EST IMPORTANTE

LES INFORMATIONS QUE VOUS COMMUNIQUEZ  
SONT ANALYSÉES ET RECOUPÉES PAR DES EXPERTS  
DE LA POLICE JUDICIAIRE QUI MÈNENT L'ENQUÊTE.



UN SERVICE  
AMÉLIORÉ



UNE EXPERTISE  
CENTRALISÉE

ELLES CONTRIBUENT À UNE RECHERCHE  
PLUS EFFICACE DES AUTEURS.

POLICE NATIONALE



Conception et réalisation : SGP - 555 204 7868-204 500

UN NOUVEAU DISPOSITIF

## LA PLAINTE EN LIGNE

POUR LES VICTIMES  
D'ESCROQUERIES



## VICTIME D'UNE ESCROQUERIE EN LIGNE ? 8 MODES OPÉRATOIRES SONT PRIS EN COMPTE



PIRATAGE DE MAIL  
OU DE PROFIL DE RÉSEAU  
SOCIAL



ESCROQUERIE  
À LA PETITE ANNONCE  
FAUX ACHETEUR



ESCROQUERIE  
À LA PETITE ANNONCE  
FAUX VENDEUR



FAUSSE  
LOCATION



RANSOMWARE



CHANTAGE  
EN LIGNE



ESCROQUERIE  
AUX SENTIMENTS



FAUX SITE  
DE VENTE

- Votre adresse courriel ou votre profil de réseau social a été piraté et de l'argent a été demandé à vos contacts en votre nom (**PIRATAGE COURRIEL OU PROFIL RÉSEAU SOCIAL**).
- Vous avez été escroqué(e) par un faux acheteur suite à la vente d'un produit en ligne sur un site de petites annonces (**FAUX ACHETEUR**).
- Vous avez été escroqué(e) par un faux vendeur suite à l'achat d'un produit en ligne sur un site de petites annonces (**FAUX VENDEUR**).
- Vous avez été escroqué(e) à l'occasion d'une démarche pour louer un bien immobilier en ligne (**FAUSSE LOCATION**).
- Vous avez été escroqué(e) lors d'un achat sur un site de vente en ligne frauduleux (**FAUX SITE DE VENTE**).
- Les fichiers de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile ont été cryptés et une rançon vous est demandée (**RANSOMWARE**).
- Vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur (**CHANTAGE EN LIGNE**).
- Lors d'une relation en ligne, vous avez été incité(e) par des moyens frauduleux à verser de l'argent (**ESCROQUERIE AUX SENTIMENTS**).

## COMMENT DÉPOSER PLAINTE EN LIGNE ?

1

JE VAIS SUR INTERNET :  
[WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/](http://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/)  
RUBRIQUE « ARNAQUE SUR INTERNET »

2

JE ME LAISSE GUIDER  
POUR PERSONNALISER MA DEMARCHE

3

JE M'IDENTIFIE GRÂCE À FRANCECONNECT  
ET SES FOURNISSEURS D'IDENTITÉ  
(IMPÔTS, AMELI, LA POSTE ...)

4

JE REMPLIS MON FORMULAIRE

5

JE REÇOIS MA PLAINTE  
DANS MON ESPACE PERSONNEL

Je peux également faire un signalement et décider de rester anonyme.

# Le coin des associations

## L'association communale des chasseurs agréés (ACCA Le MUNG)

La saison de chasse étant finie, notre Assemblée générale aura lieu fin juin. La date sera communiquée aux chasseurs et la convocation sera affichée en mairie.

Après deux années sans aucune manifestation, nous vous proposons, en association avec le comité des fêtes, une marche semi-nocturne entre Charente et Moussard le samedi 2 juillet, avec repas étape.



Le dimanche 14 août, notre traditionnel repas à Biot aura lieu. Cette année, le sanglier sera à l'honneur. Venez nombreux à ces événements !

La remise des cartes de chasse se fera, comme d'habitude, la veille de l'ouverture, de 14h30 à 18h à la salle municipale.

Chasseurs et non chasseurs de la commune, le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de passer un bel été.

**Le Président, Vincent GUILLOT**

\*

## Le comité des fêtes



Le Comité des Fêtes et l'ACCA de Le Mung organise la

### **Randonnée pédestre**

**Le Mung**

**Samedi 2 juillet**

2022

Entre Charente et Moussard

**12km en semi nocturne avec étapes repas**

14 euros adulte et 8 euros enfant jusqu'à 12 ans

**Rendez-vous place de Liberté à la Mairie**

**17350 Le Mung**

**Premier départ à 18h30, le dernier à 20h00**

Bulletin d'inscription

A renvoyer avec le règlement à l'ordre du comité des Fêtes Mairie 17350 Le Mung

Mr Mme .....

Adresse.....

Téléphone.....

Réserve(nt).....place(s) pour la randonnée du 2 juillet 2022 à Le Mung

14 euros X.....= 8 euros X.....=

Pour votre sécurité, apportez une pîle, et pour les gourmands vos couverts !!

Réservations Françoise 06 86 57 03 37 ou Séverine 06.87.78.25.62

Fin des inscriptions le 25 juin 2022 places limitées à 420 personnes



Chers Méléduen(ne)s,

Nous nous joignons à l'ACCA Le Mung pour vous convier à notre marche semi-nocturne qui aura lieu le 2 juillet prochain. Les inscriptions sont encore possibles, il vous suffit de remplir et de nous remettre ce bulletin.

C'est une manière de découvrir différemment, dans une ambiance conviviale, notre commune.

Le comité des fêtes vous souhaite un bel été, et vous retrouve prochainement pour d'autres événements !

**Le comité des fêtes de Le Mung**



# Le Mung, Images d'autrefois

## Nous vous attendons nombreux

Chers Méléduvien(ne)s,

Fin 2020, en partenariat avec la maison d'édition savinoise « Le Passage des Heures », débutait le projet d'écriture et de conception du livre « Le Mung, images d'autrefois ».

Nous avons recueilli au total plus de 500 documents ayant trait à notre commune. Et dire que certains pensaient que nous ne trouverions rien ! Après cette année de collecte d'informations et de photographies d'avant 1970, nous avons sélectionné les documents, puis nous sommes passés à la phase de mise en page du livre. La phase d'organisation de tous ces documents prêtés et des témoignages recueillis a été longue. Cela a nécessité un important travail d'identification des lieux et des personnes.

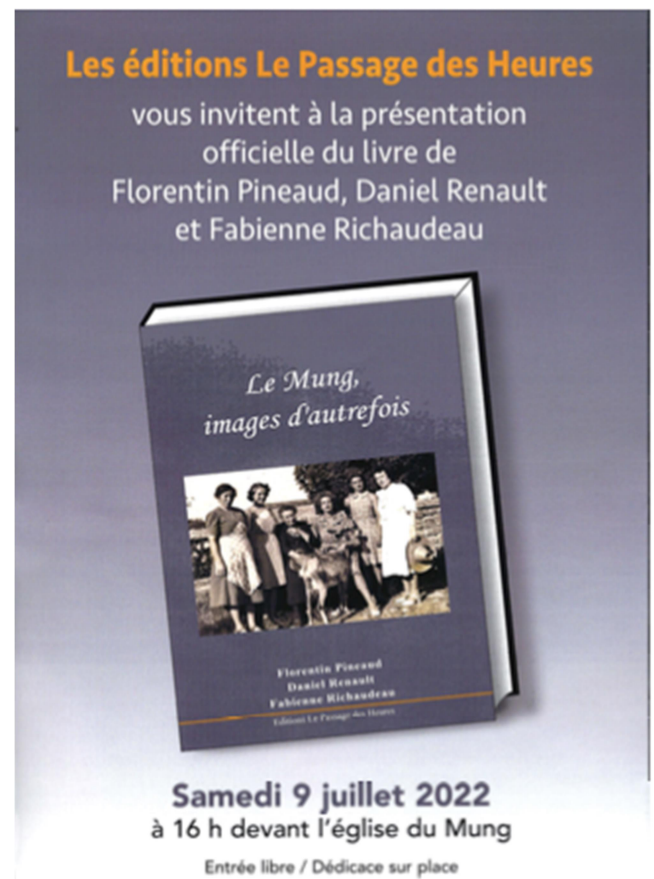
Maintenant l'heure est venue de vous présenter notre livre. Nous souhaitons que vous preniez autant de plaisir à le découvrir que nous en avons eu à le réaliser.

Chaque **Méléduvien**, tous les membres du Conseil municipal, des associations de la commune, plus largement toute personne habitant ou non la commune, se sentant reliée de près ou de loin à notre histoire, est conviée à ce lancement officiel.

**Nous vous donnons rendez-vous le samedi 9 juillet, à 16 heures, devant l'église Notre-Dame-de-la-Nativité du Mung.** Une séance de dédicace du livre est prévue. Nous trinquerons ensemble ensuite pour célébrer cet ouvrage.

Nous espérons vous voir nombreux ! A bientôt,

Florentin, Daniel et Fabienne



# Saurez-vous retrouver ces repères de crues ?

Notre commune est souvent sujette aux inondations. Les photos anciennes et les témoignages des habitants le confirment bien, tout comme les repères disséminés sur notre commune.

Saurez-vous les retrouver ?

Si vous en voyez d'autres, vous pouvez les signaler à la Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues.



Commune : **LE MUNG**

Rivière : **La Charente**

## Village des Monnereaux

**Commentaires :** Référence cadastrale : A281, Support : Mur garage

**1** Repère(s)  
sur le site

### GÉOLOCALISATION

**Coordonnées WGS84 :** X: -0.7094260 / Y: 45.8760930

**Coordonnées RGF93 (Lambert 93) :** X: 412376 / Y: 6537471.05

**Code Hydro:** R---0000

**Rive de référence:** Non renseigné



### SUPPORT

**Accès site :** Oui

**Propriété site :** Privée



Commune : **LE MUNG**

Rivière : **La Charente**

## Écluse route de Saint-Savinien / Les Prés du canal

**Commentaires :** Référence cadastrale : Domaine non cadastré, Support : Pile béton écluse

**1** Repère(s)  
sur le site

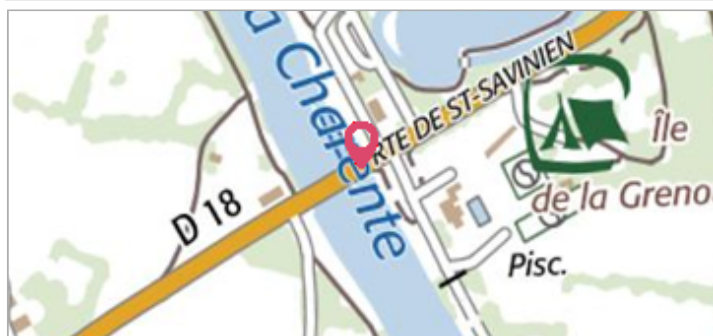
### GÉOLOCALISATION

**Coordonnées WGS84 :** X: -0.6864509 / Y: 45.8774125

**Coordonnées RGF93 (Lambert 93) :** X: 414163 / Y: 6537534

**Code Hydro:** R---0000

**Rive de référence:** Non renseigné



### SUPPORT

**Accès site :** Oui

**Propriété site :** Publique



Vue de situation

Commune : **LE MUNG**

## Repère de crue - village de la Lançonnière

**1** Repère sur le site

### GÉOLOCALISATION

Coordonnées WGS84 : X: -0.7313478 / Y: 45.8740104

Coordonnées RGF93 (Lambert 93) : X: 410666.55 / Y: 6537320.12



Commune : **LE MUNG**

Rivière : **La Charente**

## Village du Breuil

Commentaires : Référence cadastrale : C014, Support : Mur clôture

**1** Repère(s) sur le site

### GÉOLOCALISATION

Coordonnées WGS84 : X: -0.7415048 / Y: 45.8742860

Coordonnées RGF93 (Lambert 93) : X: 409881 / Y: 6537387.96

Code Hydro: R---0000 Rive de référence: Non renseigné



### SUPPORT

Accès site : Oui

Propriété site : Privée



Commune : **LE MUNG**

Rivière : **La Charente**

## Le Bourg

Commentaires : Référence cadastrale : B422, Support : Mur maison

**1** Repère(s) sur le site

### GÉOLOCALISATION

Coordonnées WGS84 : X: -0.7123567 / Y: 45.8743830

Coordonnées RGF93 (Lambert 93) : X: 412140 / Y: 6537292.05

Code Hydro: R---0000 Rive de référence: Non renseigné



### SUPPORT

Accès site : Oui

Propriété site : Privée







**ET SI CHACUN ÉTAIT BÉNÉVOLE,  
À LA MESURE DE SON TEMPS  
ET DE SES MOYENS ?**

Vous souhaitez vous rendre utile  
et agir ensemble pour l'intérêt général ?

Offrir du temps, des compétences,  
de l'expérience, un réseau ?

Occasionnellement et près de chez vous ?

Et contribuer ainsi à ce que  
"Liberté, Égalité, Fraternité"  
ne soient pas des vains mots ?



**QUI PROPOSE  
DES MISSIONS ?**

Associations et organismes  
sans but lucratif de droit français

Personnes morales de  
droit public : collectivités  
territoriales, établissements  
publics (hôpitaux, lycées,  
universités, GIP...)

Services de l'Etat

**MISSIONS  
OCCASIONNELLES  
D'INTÉRÊT  
GÉNÉRAL**

**QUI PEUT  
ACCOMPLIR  
LES MISSIONS ?**

Citoyens français  
Étrangers résidents  
régulièrement sur  
le territoire français  
De plus de 16 ans



**LA RÉSERVE CIVIQUE  
EN BREF**

**ENGAGEZ VOUS POUR DES  
MISSIONS OCCASIONNELLES**

- Près de chez vous
- A titre bénévole
- Quel que soit votre âge
- Auprès de votre mairie,  
d'une association,  
d'un hôpital, d'une école....
- Selon vos envies et vos  
disponibilités

*Faites  
un premier pas  
vers l'engagement  
bénévole*

*ou*

*Prolongez  
un engagement  
bénévole  
préexistant*



© Thinkstock - littlenenby



L'éducation et  
l'insertion  
professionnelle



La solidarité et  
le vivre-ensemble



La culture



L'environnement

**10  
PRINCIPAUX  
DOMAINES  
D'ACTIONS**



La santé



Le sport



Les situations d'urgence  
et événements  
exceptionnels



La mémoire  
& la  
citoyenneté



La coopération  
internationale



La sécurité

**INFORMATIONS ET INSCRIPTION**

[WWW.RESERVE-CIVIQUE.BETA.GOUV.FR](http://WWW.RESERVE-CIVIQUE.BETA.GOUV.FR)



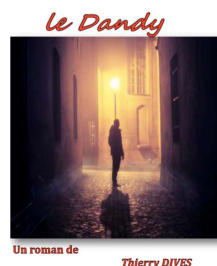
Pour toute question ou demande,  
contactez le référent  
départemental de la Réserve  
civique : **pref-  
reservcivique@charente-  
maritime.gouv.fr**  
ou posez votre question sur la  
plateforme

# Un auteur mélédunien à l'honneur

## Mes mots de romancier

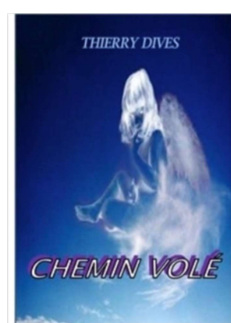
*Qui aurait pu prévoir qu'en venant m'installer avec mon épouse dans la région en 2017 pour une retraite paisible, qu'il me soit venu l'envie de me fondre dans l'âme de romancier ?*

« Chti » d'origine né dans l'Avesnois (Dép. 59), et marié à Isabel, Espagnole comme l'orthographe de son prénom en témoigne, initialement installés à Port D'Envaux, nous avons trouvé notre bonheur dans cette petite commune de Le Mung en acquérant, depuis maintenant un peu plus de 2 ans, une confortable maison, havre de paix en pleine nature à deux foulées de la Charente. Hasard de la vie ou du destin qui m'a permis d'être parfois cité, moi qui ne suis qu'un amateur, parmi les « vrais » artistes de Saint Savinien et de ses alentours : peintres, dessinateurs, écrivains, sculpteurs....et j'en oublie.



*Avant d'avoir eu un parcours professionnel riche en connaissances, mais sans aucune parenté avec ma passion actuelle, l'écriture, j'ai toujours aimé l'apprentissage des langues tout au long de ma scolarité, et c'est avec autant de facilité et d'engouement que je suivais et participais activement aux cours de Français plus particulièrement.*

*Et bien plus tard, peut-être est-ce dû au confort de et à la qualité de vie de la région qui m'inspirent, toujours est-il qu'après l'écriture de plusieurs nouvelles uniquement diffusées et distribuées à mon entourage relationnel et familial, j'ai gravi grâce à leurs encouragements, un échelon en écrivant mon premier roman intitulé « **Rose Stéphanie** ». Un mélodrame inspiré partiellement d'un fait réel qui a connu un vif succès par les personnes qui me suivaient. Puis, un second « **Le Dandy** », une fiction mi thriller mi polar, qui lui également continue de ravir les lecteurs. Et dernièrement, depuis le mois de Février précisément, mon troisième roman intitulé « **Chemin volé** », un drame psychologique qui vous entraîne au cours de quelques chapitres dans le milieu carcéral, commence à rejoindre ses deux aînés.*



*Dans l'attente d'un quatrième ouvrage, vous pouvez vous procurer mes livres au Super U de Saint Savinien, ou en me les commandant directement par téléphone ou mail (ci-dessous), ou encore via la mairie qui me transmettra vos demandes.*



*J'ajoute enfin que je propose ma collaboration totale ou partielle aux personnes qui souhaitent mener à bien, comme par exemple, leur autobiographie sous forme d'un livre, ou tous autres travaux d'écriture.*

Thierry DIVES

06 01 71 89 48

infothierrydives@gmail.com



En 1971, Raoul Bitaud se confie à Charly Grenon, journaliste, qui relate ses propos dans une série d'articles.



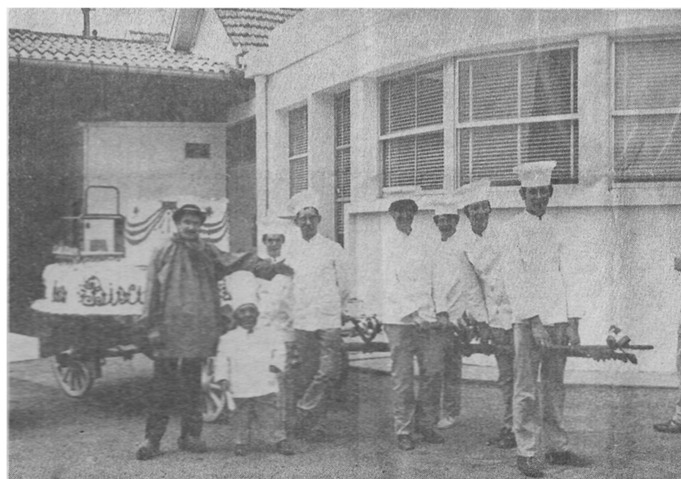
« On a souvent besoin d'un plus petit que soi » ...

### ... Raoul fut sans conteste le héros du festival de PONS

C'est le festival de la cité des biscuits de Pons qui vaut bien une évocation anecdotique consacrée à ce petit pâtissier qui fut le héros d'un dimanche pas comme les autres.

En effet la soirée du samedi se plaçait sous le signe des reines de beauté, des « misses » pour parler en bon français, avec l'élection de Miss Poitou-Charentes au côté de Miss France 1970, Myriam STOCCO.

L'après-midi du lendemain, par contre, eut son « clou » : le plus gros gâteau du monde et son « héros » : le plus petit pâtissier de France. Il s'agissait de l'ami Raoul Bitaud dans un rôle très inhabituel, mais qu'il sut tenir avec une grande habileté. Je puis vous assurer qu'il tardait aux gens d'admirer cette pâtisserie extraordinaire mais aussi de rencontrer le petit pâtissier.



Dès potron-jacquet un messenger était venu quérir notre petit ami afin qu'il mette la dernière main à la décoration du gâteau.

« Pensez, me dit Raoul, si je sautais prestement dans la coche du messenger. On me fit pénétrer dans un vaste blockhaus frigorifique et vêtu de mon blanc costume et coiffé de ma toque immaculée, je me mis avec une ardeur que le climat des lieux ne parvenait pas à atténuer, à piquer avec ma dextérité coutumière les roses en pâte d'amande ».



### Les honneurs de la chaîne nationale

Ce furent les premières images du reportage qui passe le lendemain à l'antenne nationale du petit écran.

Après un substantiel repas à l'auberge pontoise, ce fut la préparation du défilé. Dans la cour de l'usine Colibri, inondée de soleil. Le gâteau sortant du frigo éprouvait ses premiers émois sous la brûlante caresse de Phébus. Monsieur Chancellée juché sur une plateforme posait délicatement la couronne sur le chef du roi des gâteaux. L'alléchant convoi s'ébranla en direction de la place du donjon, tiré par les pâtissiers constituant l'attelage. Les exclamations admiratives des premiers spectateurs disposés tout au long des rues de la cité commencèrent à fuser. Mais l'admiration fit rapidement place à l'étonnement et la déception : « Et le petit pâtissier ? Où est le petit pâtissier ? » entendait-on.



## Mitraillé par les photographes

Notre pâtissier désireux de ménager l'effet de surprise ne sortit qu'à la dernière minute quand nous fûmes au pied du donjon. Alors ce fut le triomphe de Raoul saluant la foule qui applaudissait joyeusement sa « vedette » : l'extraordinaire petit pâtissier. Une fois de plus, Raoul Bitaud se prêta de bon gré aux exigences des journalistes, des photographes, des caméramen. Miss France parut à ses côtés, puis la grande promenade à travers la ville conduisit ce « transport exceptionnel » vers le champ de foire. Chemin faisant, Raoul, à la manière d'un chef d'État, n'en finissait pas de saluer ses innombrables supporters.



A la manière d'un chef d'État, le petit pâtissier salue la foule. (Photos Charly Grenon.)

Sous l'immense chapiteau, il présida au découpage du gâteau, cependant que crépitait en son honneur une salve de braves : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi » lança avec humour le présentateur considérant d'un part, le gros moka et d'autre part, notre petit pâtissier.

Puis Raoul, sa tâche bien accomplie et son rôle remarquablement joué, quitta le chapiteau ... Une grande journée s'achevait, Raoul en avait été la vedette, une vedette « à la hauteur » si je puis dire ... de sa réputation.

## Une recette inédite

Ce « chef d'œuvre » mesurait 3 mètres de diamètre, 2 mètres de haut et pesait 1000 kilos, ce qui n'a rien d'étonnant puisque sa fabrication avait nécessité 5000 œufs, 350 kilos de farine, 200 kilos de sucre, 200 kilos de beurre et 20 bouteilles de cognac. Ce qui était, l'on s'en doute, vraiment indispensable.



### *Dans Pons la capitale du biscuit un gâteau géant*

Voici un gros plan du fameux gâteau géant : un véritable défi pour tous les gourmands de Pons, qui est, comme chacun sait, la cité du biscuit. A cette occasion et pour fêter l'élection de « Miss Charente », tous les pâtisseries de Pons ont en effet mis la main à la pâte. Ce « chef-d'œuvre » mesurait 3 mètres de diamètre, 2 mètres de haut et pesait 1.000 kilos, ce qui n'a rien d'étonnant puisque sa fabrication avait nécessité 5.000 œufs, 350 kilos de farine, 200 kilos de sucre, 200 kilos de beurre et 20 bouteilles de cognac, ce qui était, l'on s'en doute, vraiment en l'occurrence indispensable.



Le Transport à la Demande (TAD) est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) de votre communauté de communes (minimum à 3 km de votre domicile). Ce service, à un tarif modique, fonctionne aux jours et horaires indiqués dans cette fiche horaire (hors jours fériés).

**MA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE LA VEILLE DE MON DÉPLACEMENT, AU...**

**0 970 870 870**

APPEL NON SURTAXÉ

Le centre d'appels est ouvert du lundi au samedi de 8h à 19h. Hors jours fériés.



**transports.nouvelle-aquitaine.fr**

hoirepublique.com - 2022



# Le Transport à la Demande

vos déplacements de proximité

**2,30€** Le voyage tarif tout public  
**0,40€** Le voyage tarif Solidaire\*  
\* Sur présentation de la Carte Solidaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALS DE SAINTONGE

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - SAINT-SAVINIEN



**Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE !**

Valable jusqu'au 31 août 2022.

Toute l'information sur **transports.nouvelle-aquitaine.fr**



## JE VAIS À...

### → SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

**Arrêts ou établissements de destination :**

Mairie • Sous-Préfecture • Zone commerciale (ZI de la Sacristinerie et de l'Aumonerie) • Hôpital • Jardin Public • Gare • Pôle Emploi • Mission locale • Délégation territoriale • CPAM • Pôle service public • CIAS • Pôle sportif du Graveau • Piscine Atlantys

#### MERCREDI

Arrivée à **ST-JEAN D'ANGÉLY** **10h00**  
Départ de **ST-JEAN D'ANGÉLY** **12h00**

#### JEUDI

Arrivée à **ST-JEAN D'ANGÉLY** **15h00**  
Départ de **ST-JEAN D'ANGÉLY** **18h00**

#### VENDREDI

Arrivée à **ST-JEAN D'ANGÉLY** **10h00**  
Départ de **ST-JEAN D'ANGÉLY** **12h00**

#### SAMEDI

Arrivée à **ST-JEAN D'ANGÉLY** **10h00**  
Départ de **ST-JEAN D'ANGÉLY** **12h00**

### → SAINT-SAVINIEN

**Arrêts ou établissements de destination :**

Centre ville (Pl Bonnet) • Mairie • Zone commerciale (Fond Boulet) • Gare • Salle multi-loisirs • Port Miniature

#### MERCREDI

Arrivée à **SAINT-SAVINIEN** **15h00**  
Départ de **SAINT-SAVINIEN** **18h00**

#### SAMEDI

Arrivée à **SAINT-SAVINIEN** **9h00**  
Départ de **SAINT-SAVINIEN** **11h00**

## JE PAIE AUPRÈS DU CONDUCTEUR...

### VOYAGE TOUT PUBLIC

**2,30€** 1 voyage **4,10€** Aller/Retour

### AVEC LA CARTE SOLIDAIRE\*

**0,40€** 1 voyage

|                                                   |         |
|---------------------------------------------------|---------|
| ENFANT DE MOINS DE 4 ANS<br>Pour un adulte payant | Gratuit |
| ACCOMPAGNANT PERSONNE<br>À MOBILITÉ RÉDUITE**     | Gratuit |

\* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire la demande, consulter le site : [cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr](http://cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr)

\*\* Sur présentation de la carte d'invalidité.

Service accessible également aux titulaires d'un abonnement sur carte papier.

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous réserve de modifications.

Les horaires sont disponibles sur : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Contact par mail au : [tad17@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:tad17@nouvelle-aquitaine.fr)

Le service ne fonctionne pas les jours fériés. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.



A photograph of a dirt path leading into a dense forest. The path is made of gravel and dirt, with long shadows cast across it from the trees on the left. The forest is lush with green foliage, and sunlight filters through the canopy, creating a dappled light effect. The path leads towards a small clearing in the distance.

***Le conseil municipal vous souhaite un  
bel été 2022***